

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absents excusés:

M. TARDIEU François
M. BURGER Emmanuel

Objet : création de 4 nouveaux grades.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

N°101/2020

Après avis de la Commission Administrative Paritaire auprès du Centre de Gestion des Vosges en date du 23 juin 2020 et décision de Monsieur le Maire d'avancer de grade 4 agents de la Commune, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à décider de la création du nouveau grade de ces 4 personnels ; à savoir :

- Dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : 2 adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet, 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 26 heures hebdomadaires,
- Dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux : 1 adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Les crédits au chapitre 012 du budget communal 2020 sont suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,